

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 8 JUIN 2022, à 20 h 06**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT

EST ABSENT :

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des
ressources financières
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement
du territoire
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au
développement du territoire
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou , commissaire industriel
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 05 à 20 h 02.

06-22-236A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 06 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

06-22-237A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction de la résolution 05-22-192A; le terme du prêt est bien de 5 ans.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question des membres de l'assistance.

Information PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

M. Luc Desforges de Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc., comptables généraux licenciés, assiste à la réunion et présente les états financiers 2021 de la MRC de Témiscamingue et des territoires non organisés et répond aux questions des membres du comité administratif.

06-22-238A GESTION DU FLI - DOSSIER 2010-10 : UTILISATION DES MONTANTS DISPONIBLES AUX COMPTES BANCAIRES ET DES SOMMES RECOUVRÉES

CONSIDÉRANT l'état de situation du présent dossier partagé lors de la réunion privée;

CONSIDÉRANT que le détenteur du prêt a entrepris une démarche auprès du syndic Lacasse et associés afin de se placer sous la protection de la loi sur la faillite et ce, le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT qu'en sa qualité de créancier garanti, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue autorise Lacasse et associés à utiliser les montants disponibles aux comptes bancaires ainsi que les sommes recouvrées des comptes clients du détenteur de prêt pour payer les frais reliés à la faillite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue autorise Lacasse et associés à utiliser les montants disponibles aux comptes bancaires ainsi que les sommes

recouvrées des comptes clients du détenteur du prêt 2010-10 pour payer les frais reliés à la faillite.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement du présent dossier.

06-22-239A

GESTION DU FLI - DOSSIER 2010-10 : PRISE EN CHARGE DES DÉBOURSÉS DU SYNDIC DE FAILLITE

CONSIDÉRANT que le détenteur du prêt a entrepris une démarche auprès du syndic Lacasse et associés afin de se placer sous la protection de la loi sur la faillite et ce, le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT qu'en sa qualité de créancier garanti, la MRC de Témiscamingue assumera les déboursés administratifs payés par le syndic, notamment les frais d'assurances, de démantèlement, de recouvrement, d'avocat, et ce, à même les montants disponibles aux comptes bancaires du détenteur du prêt;

CONSIDÉRANT que si les frais excèdent les montants disponibles aux comptes bancaires, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue s'engage à garantir le paiement des déboursés payés par le bureau de syndic, et ce, dans un délai de 30 jours sur présentation des pièces justifiant les déboursés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue assume les déboursés administratifs payés par le syndic, soit par les montants disponibles aux comptes bancaires du détenteur du prêt ou soit par ses fonds propres si les frais excèdent les montants disponibles aux comptes bancaires du détenteur du prêt, conditionnel à un partage de ces frais, à parts égales avec la SADC du Témiscamingue.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement du présent dossier.

Information

GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2911

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) | MODIFICATION DU MONTANT DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT

Le point est reporté à une séance ultérieure, afin que la direction générale puisse valider certaines informations en lien avec la demande de la FTQ.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 26 mai 2022, la disponibilité du FLI est de 646 811,32 \$ et celle du FLS de 152 732,43 \$.

Information **GESTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) - SUIVI**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des différentes informations en lien avec plusieurs prêts admissibles aux critères du programme pour recevoir des pardons de prêts.

06-22-240A **GESTION DU FONDS « TA PME » - DOSSIER PME 2022-42**

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 47 465,38 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3 000 \$ pour le volet « BRANCHE ta PME » au dossier PME-2022-42.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

06-22-241A **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTION DES RESSOURCES (PIAR) – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

CONSIDÉRANT que le 10 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) et de le transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

06-22-242A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN VITALISATION

CONSIDÉRANT la démarche de vitalisation à entreprendre par les municipalités de Belleterre, Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Nédélec, Rémigny et la communauté de Kebaowek;

CONSIDÉRANT le financement de la démarche par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds région ruralité (FRR) à son volet 4 soit le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRCT n° 05-22-227 autorisant M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT à signer l'entente de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale avec le MAMH;

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil d'administration d'aller en affichage de poste pour le poste d'agent de développement en vitalisation;

CONSIDÉRANT le financement attaché au projet se terminant au 31 mars 2025 et que le budget prévoit l'embauche d'une ressource pour assurer la coordination de la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Moise Mbikayi, à titre d'agent de développement en vitalisation
 - Selon la politique salariale, classe 5 échelon 1
 - Poste à 35 heures / semaine
 - Entrée en fonction le 29 juin 2022

Monsieur Moise Mbikayi sera assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. Le poste est contractuel prenant fin au 31 mars 2025; renouvelable en fonction du financement lié au projet.

Information

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN URBANISME

Le point est suspendu, le candidat s'étant désisté pour des raisons familiales. Le processus de recrutement sera relancé.

06-22-243A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ATTRACTIVITÉ, ACCUEIL ET RÉTENTION

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil d'administration d'aller en affichage de poste pour le poste d'agent de développement en attractivité, accueil et rétention;

CONSIDÉRANT que le candidat a été rencontré en entrevue et que les résultats ont été concluants de part et d'autre;

CONSIDÉRANT le besoin de la MRCT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Moulay Hicham Mouatadid, à titre d'agent de développement en attractivité, accueil et rétention
 - Selon la politique salariale, classe 5, échelon 1
 - Poste à 37.5 heures / semaine
 - Entrée en fonction le 1^{er} août 2022

Monsieur Moulay Hicham Mouatadid sera assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

06-22-244A **GESTION RH - FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #511**

CONSIDÉRANT que la résolution no 12-21-474A relative à l'embauche de l'employé # 511 en date du 22 novembre 2021 et que sa période de probation se terminait le 22 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de fin de probation a été faite pour le 2 juin 2022 par le supérieur immédiat et l'employé # 511;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de fin de probation a été concluante entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 511, à titre d'employé contractuel de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'agent de développement MADA/PFM.

06-22-245A **GESTION RH - AUTORISATION POUR UN BUDGET DANS LE CADRE D'UN MANDAT D'ARCHIVISTE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

CONSIDÉRANT que depuis trois ans, une demande de subvention est adressée auprès du programme d'emploi été Canada, pour l'embauche d'une ressource afin de numériser les archives de la MRC, sans succès;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire au service des ressources humaines, pour des projets ponctuels;

CONSIDÉRANT qu'une ressource pourrait être disponible à l'interne en juillet, vu la fin de son contrat pour le remplacement d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un budget maximal de 6 700 \$, incluant le salaire et les charges sociales.

06-22-246A

**RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SIGNATURE
D'UNE ENTENTE PORTANT SUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE EN
MÉCANIQUE À LA RISIT**

CONSIDÉRANT qu'il arrive que le mécanicien à l'emploi de la MRC ait de la disponibilité pour répondre à des besoins d'autres municipalités, ce qui lui permettrait de combler ses heures en travaux mécaniques;

CONSIDÉRANT que le point a été discuté à la rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a approché la MRC pour utiliser les services du mécanicien pour l'entretien de ses véhicules incendie, en vue de l'inspection de la SAAQ;

CONSIDÉRANT qu'une entente comportant les modalités du prêt de la ressource en mécanique sera signée avec la RISIT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC de Témiscamingue d'accepter le prêt de la ressource en mécanique à la RISIT et la signature d'une entente comportant les modalités dudit prêt.
- **QUE** l'entente projetée comporte une clause limitant la responsabilité de la MRC de Témiscamingue lorsque la ressource effectue les travaux demandés par la RISIT.

Information

**GESTION RH - FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS UNE
SEMAINE EN SAISON ESTIVALE**

Les membres du CA ont pris acte des résultats d'un sondage mené auprès du personnel administratif sur la possibilité de fermer le bureau 1 semaine, durant la saison estivale, afin de permettre à tous de prendre des vacances. Comme l'objectif du départ a été écarté, le CA abandonne l'idée.

Information

GESTION RH - PORTRAIT DE LA SITUATION

Les membres du CA ont pris connaissance du rapport sur l'état de situation des ressources humaines, produit par les directeurs de services, en date du 8 juin 2022.

06-22-247A

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION
ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN À SON RÈGLEMENT DE
ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 492)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article

123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Béarn désire amender son règlement de zonage no. 261 présentement en vigueur pour permettre le développement de grands terrains résidentiels à la sortie Est du village et pour encadrer le développement de chalets au lac Moran;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Béarn à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 492 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 492 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

06-22-248A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 382-22)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement de zonage no. 215-94 présentement en vigueur pour agrandir la zone résidentielle sur toute la rue du Lac et pour retirer les articles concernant la protection des rives (remplacés par un règlement provincial depuis mars 2022);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 382-22 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 382-22 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

06-22-249A

**DERNIÈRE PROLONGATION DE LA PROMESSE D'ACHAT (CESSION)
DU QUAI FÉDÉRAL DE LANIEL ET DE SES DÉPENDANCES
TERRESTRES ET MARITIMES**

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption des résolutions 03-21-091A et 03-21-092A du 3 mars 2021, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRC) a signé une promesse d'achat du quai fédéral de Laniel et de ses dépendances terrestres et maritimes en date du 11 mai 2021, laquelle a été acceptée par Sa Majesté la Reine du chef du Canada en date du 18 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat prévoyait la signature d'un acte de concession dans les 120 jours de la date d'acceptation de la promesse d'achat par Sa Majesté;

CONSIDÉRANT les délais associés au traitement du dossier par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que ces délais ont fait en sorte que l'échéance de septembre 2021 n'a pu être rencontrée pour la signature de l'acte de concession;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC accepte que soit prolongée ladite promesse d'achat, jusqu'à la réception du décret du gouvernement du Québec, selon les termes et conditions des résolutions 03-21-091A et 03-21-092A du 3 mars 2021. »

06-22-250A

**DEMANDE ANNUELLE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA
ROUTE VERTE (LIGNE DU MOCASSIN) : INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE 3)**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) (2022-2025) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné plus haut est admissible annuellement à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 78 750 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 38 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRCT doit préalablement autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser ses représentants à signer ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

06-22-251A

REMBOURSEMENT DE LA MOITIÉ DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (LIGNE DU MOCASSIN) POUR 2021

CONSIDÉRANT que les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du règlement sur le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (no 175-04-2015);

CONSIDÉRANT que, selon la grille d'analyse, les projets admissibles doivent atteindre une note minimale de 60% pour obtenir de financement via ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le projet ci-dessous, dans le cadre de l'enveloppe 2022 du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue (SAEPLT)	Entretien et amélioration du parc linéaire (2021)	23 008.79 \$	46 017.57 \$	23 008.79 \$

06-22-252A

SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les obligations contenues dans la Loi sur la sécurité incendie, soit notamment le dépôt d'un rapport d'activité annuel pour l'exercice précédent et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique exige le dépôt de ces rapports avant le 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour l'année 2021 tel que présenté.
- **D'AUTORISER** l'envoi des rapports annuels d'activités (municipalités locales et MRCT) pour l'année 2021 du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale et trésorière, s'il y a lieu, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-22-253A

SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC SOLUTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 04-22-181 émise par le Conseil de la MRC, octroyant un contrat à Solution Incendie pour remplir le mandat de chargé de projet en sécurité incendie pour les 24 prochains mois;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du greffier, à la suite du dépôt du projet de contrat par Solution Incendie Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue, en indiquant au contrat que la fin du mandat se fera au 15 février 2024.

06-22-254A

SÉCURITÉ INCENDIE: AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR LES INSPECTIONS DES AVERTISSEURS DE FUMÉE 2022

CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, les mesures sanitaires ont obligé à revoir certaines pratiques du travail en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, les visites résidentielles reprennent;

CONSIDÉRANT que du matériel d'informations outillera le travail des agents;

CONSIDÉRANT le dépôt de 2 soumissions d'entreprises témiscamiennes, comme suit:

- Imprimaction 2000 pour la production de 1 500 accroche-portes pour un montant de 630 \$, taxes en sus;
- Impression Design Grafik pour la production de 1 500 accroche-portes pour un montant de 950 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de services d'Imprimaction au montant de 630 \$, taxes en sus, pour la production de 1 500 accroche-portes. La dépense sera assumée par le poste budgétaire « Projet d'avertisseurs de fumée 2022 ».

06-22-255A

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT que les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 19 juin 2022;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un coût de 50 546.57 \$ pour l'année 2022-2023, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2022-2023.

06-22-256A

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'IMMEUBLE ADMINISTRATIF DE LA MRCT

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a lancé un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat de déneigement du stationnement de son immeuble administratif et cela conformément à la résolution no 04-2022 adoptée par du comité administratif lors de séance ordinaire tenue le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire étant la société 9363-2636 Québec inc. - Déneigement Pascal Royer

CONSIDÉRANT que ladite soumission a été jugée conforme à la suite de l'analyse, savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
9363-2636 Québec inc.	Contrat d'un 1 an	3 440 \$
Déneigement Pascal Royer	Contrat de 3 ans	10 770 \$

N. B. : Les prix mentionnés ci-dessus ne comprennent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat de déneigement du stationnement de l'immeuble administratif de la MRC de Témiscamingue à 9363-2636 Québec inc. - Déneigement Pascal Royer pour une durée de trois (3) ans pour un montant total de 10 770 \$ pour les 3 années, taxes en sus.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

06-22-257A GÉOMATIQUE - PROJET DE MISE EN SERVICE D'UN OUTIL EN LIGNE

CONSIDÉRANT que les demandes pour la production de carte d'information géographique sont de plus en plus constantes;

CONSIDÉRANT que les outils mis actuellement à la disposition des différents partenaires et services ne répondent pas à tous les besoins ou présentent des désavantages;

CONSIDÉRANT qu'un outil, dont la MRC possède déjà la licence, pourrait répondre plus adéquatement aux besoins;

CONSIDÉRANT que la première étape du projet est la signature d'une entente avec Esri Canada afin de permettre à la MRC de participer au Programme de cartes communautaires d'Esri Canada et d'ainsi limiter les coûts;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 800 \$ est requis pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la signature de l'entente en lien avec le Programme de cartes communautaires d'Esri Canada, à Madame Lyne Gironne, directrice générale et trésorière.
- **D'AUTORISER** la dépense au coût de 800 \$, à même le budget prévu dans le poste "Développement - Informatique".

06-22-258A INFORMATIQUE - CHANGEMENT DE SERVEUR

CONSIDÉRANT la résolution 01-22-020A du 12 janvier 2022 autorisant le projet de changement de serveur pour une première étape;

CONSIDÉRANT que les nouveaux équipements ont été acquis;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces équipements ont été fait en mars dernier;

CONSIDÉRANT que l'étape d'optimisation est en cours afin de terminer l'implantation du nouveau serveur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement des factures à Services informatiques Logitem en lien avec l'installation et l'optimisation des équipements et logiciels, complétant ainsi le changement de serveur, pour un montant maximal de 12 000 \$, taxes en sus, selon le budget prévu au poste budgétaire "Renouvellement du serveur".

06-22-259A

PDZA - PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que déployer une stratégie d'attractivité agricole et agroalimentaire est un axe d'intervention identifié dans le PDZA;

CONSIDÉRANT que l'évènement des « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » est une occasion de mettre en lumière le savoir-faire de nos agriculteurs et agricultrices et ainsi valoriser ce secteur d'activité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçu de l'union des Producteurs Agricole (UPA) en lien avec l'évènement;

CONSIDÉRANT que pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue l'évènement se tiendra cette année au Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat d'un plan de visibilité à l'évènement de portes ouvertes sur les fermes du Québec pour un montant de 500 \$.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer tout document en lien avec cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service Agro de la MRC.

Information

CAMPAGNE NATIONALE - PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA CAMPAGNE NATIONALE

M. Chaibou Achirou a présenté le rapport sur les données, à ce jour, en lien avec la campagne de promotion nationale.

06-22-260A

TOURISME - AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DES AFFICHES PROMOTIONNELLES POUR LE LIVRET RABAIS DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion touristique auprès des résidents du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les résultats encourageants de la première édition du livret rabais 2021;

CONSIDÉRANT la promotion à faire auprès des Témiscamiens sur le retour du livret rabais et les points forts de cette action touristique commerciale;

CONSIDÉRANT que le contenu imagé et textuel du livret rabais sera produit, distribué et affiché dans les différents sites commerciaux, culturels, sociaux du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'action commerciale vise à toucher un grand nombre des résidents du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la conception et l'impression des affiches nécessitent le professionnalisme et la technicité requis;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de prix ont été faites, qu'un seul soumissionnaire s'est montré intéressé à réaliser le projet et a soumis une offre de prix pour la conception infographique et l'impression de 150 affiches d'un montant de 301,51 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à GUILLERMO PETERSON en la personne de Mr Éric AUMOND le service de conception et d'impression des affiches promotionnelles du livret rabais pour un montant de 301,51 \$ (taxes incluses). Cette dépense étant financée à même le budget en tourisme de la MRCT.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, Directrice générale à signer tout document se rapportant au contrat pour et au nom de la MRCT.

06-22-261A

TOURISME - AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE COMMUNICATION DU PROJET LIVRET RABAIS 2022

CONSIDÉRANT que le livret rabais du Témiscamingue est destiné aux résidents du territoire;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication sont un outil incontournable pour véhiculer et annoncer les projets en faveur de la population locale;

CONSIDÉRANT que des frais sont à prévoir pour propulser efficacement et davantage les publications et informations destinées aux populations locales via ces moyens de communication;

CONSIDÉRANT qu'une bonne campagne publicitaire peut toucher la majorité des résidents du Témiscamingue et par conséquent augmenter le nombre de visiteurs et l'achalandage sur les sites du regroupement des Mémoires des chemins d'eau et ainsi atteindre le plus de visites locales.

CONSIDÉRANT que l'information touristique véhiculée à travers les médias est transmise et destinée à toutes les catégories d'âges;

CONSIDÉRANT qu'un budget de promotion est à prévoir pour annoncer le retour du livret rabais pour sa deuxième édition 2022;

CONSIDÉRANT que plusieurs médias locaux ont été approchés et ont répondu favorablement pour annoncer le retour du livret rabais et ont envoyé leurs soumissions; un plan de communication a été établi comme suit :

Média	Fréquence de parution	Coût
Radio CKVM	Flash communautaire (1 mois)	354 \$
Journal le reflet témiscamien	¼ de R le 21 juin 2022	130 \$
TV Témis	500 parutions en carrousel	100 \$
Total		584 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un montant d'une valeur de 584 \$ (Taxes en sus), pour financer la campagne de communication du livret rabais pour les résidents du Témiscamingue édition 2022; et de prendre ces fonds à même l'enveloppe de promotion en tourisme.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue de signer tout document visant la réalisation de cette opération.

06-22-262A

TOURISME - AUTORISATION POUR LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DE DÉPLIANTS PROMOTIONNELS POUR LE LIVRET RABAIS DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion touristique auprès des résidents du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les résultats encourageants de la première édition du livret rabais 2021;

CONSIDÉRANT la promotion à faire auprès des Témiscamiens sur le retour du livret rabais et les points forts de cette action touristique commerciale;

CONSIDÉRANT que le contenu imagé et textuel du livret rabais sera produit, distribué et affiché dans les différents sites du regroupement Mémoires des chemins d'eau du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'action commerciale vise à toucher un grand nombre des résidents du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la conception et l'impression des dépliants nécessitent le professionnalisme et la technicité requis;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de prix ont été faites, qu'un seul s'est porté intéressé à réaliser le projet et a soumis une offre de prix pour la conception infographique et l'impression de 500 dépliants d'un montant de 442,65 \$ (taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à GUILLERMO PETERSON en la personne de M. Éric AUMOND le service de conception et d'impression de 500 dépliants promotionnels du livret rabais édition 2022 pour un montant total de 442,65 \$ taxes incluses. Cette dépense étant financée à même le budget en tourisme de la MRCT.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale à signer tout document se rapportant au contrat pour et au nom de la MRCT.

06-22-263A

OUTILS PROMOTIONNELS - AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS (BOUTEILLES ET DRAPEAUX) À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), via la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des bouteilles à eau et des drapeaux à l'effigie du Témiscamingue est épuisé, et qu'il faut en commander à nouveau pour satisfaire à la demande, étant nos items populaires chez notre clientèle;

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche elle est l'occasion de la mise en vente des bouteilles à eau et des drapeaux, pour stimuler les ventes des articles promotionnels;

CONSIDÉRANT qu'une seule demande de prix a été reçue de la part de LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels et est jugée conforme et répondant favorablement aux articles demandés suivants :

Article	Quantité	Prix avant taxes
Bouteille : Gourde à eau	70	797,30 \$
Drapeau (Témiscamingue)	24	1 440,00 \$
Total		2 237,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 24 drapeaux et 70 bouteilles à eau à l'effigie du Témiscamingue pour un montant maximal de 2237,00 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à ces achats aux fournisseurs identifiés à même le budget de la stratégie d'attraction.

06-22-264A

OUTILS PROMOTIONNELS - AUTORISATION POUR L'ACHAT DE T-SHIRTS À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), via la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des T-shirts est en baisse sur certaines tailles, et qu'il faut en commander à nouveau pour satisfaire à la demande, étant notre item populaire chez notre clientèle;

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche elle est l'occasion de la mise en vente des T-shirts pour l'été, pour stimuler les ventes des articles promotionnels;

CONSIDÉRANT que 2 demandes de prix pour l'achat de 190 T-Shirts ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Colormax	3 228,00 \$
LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels	2 733,10 \$

CONSIDÉRANT que LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 190 T-Shirts pour un montant maximal de 2 733,10 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à cet achat de 190 T-Shirts aux fournisseurs identifiés à même le budget de la stratégie d'attraction.

06-22-265A

OUTILS PROMOTIONNELS - AUTORISATION POUR L'ACHAT DES TASSES EN CÉRAMIQUE, À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), via la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des tasses en céramique est en baisse sur certains coloris, et qu'il faut en commander à nouveau pour satisfaire à la demande, étant notre item populaire chez notre clientèle;

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche elle est l'occasion de la mise en vente des tasses en céramique, pour stimuler les ventes des articles promotionnels;

CONSIDÉRANT que 2 demandes de prix pour l'achat de 300 tasses en Céramiques (100 avec logo unicolore et 200 avec logo tricolore) ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
PROMO-LETTRAGE Commercial, Industriel	3 650,00 \$
LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels	4 037,00 \$

CONSIDÉRANT que PROMO-LETTRAGE Commercial, Industriel est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 300 tasses en céramique pour un montant maximal de 3 650 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à cet achat de 300 tasses en céramique aux fournisseurs identifiés à même le budget de la stratégie d'attraction.

Information SALON DE L'EMPLOI - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN

Les membres du CA ont pris acte de la demande de la municipalité de Béarn qui souhaite que la MRC assume le salaire de leur directrice générale qui a été déléguée pour assister au Salon de l'emploi. Comme le budget alloué à cet événement a été épuisé, le CA décline la demande.

06-22-266A CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - AUTORISATION POUR LEUR VERSEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue, notamment au niveau du retour en région et de l'attraction et de la rétention sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2022, tel que prévu au budget.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-22-267A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

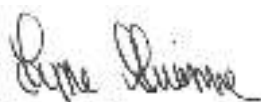
Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **95 298.75 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **970 593.73 \$**, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2022.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 8 juin 2022.



**Lyne Gironne, directrice générale –
trésorière**

06-22-268A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN À LA GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'employé #480 a quitté ces fonctions en novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Louis-Philippe Larochelle à titre de technicien en gestion du territoire.
 - Selon la politique salariale en vigueur

- Poste à 35 heures / semaine
- Entrée en fonction : 5 juillet 2022

Monsieur Larochelle est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question des membres de l'assistance.

06-22-269A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

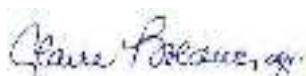
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

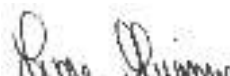
- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 6 juillet 2022

Il est 21 h 22.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

